

Suivi par : Manuel DUMAS
mdumas@reoges.fr
0485292011

N/Réf : VD/292835
Objet : PC 00116023J0008 SPL TERRITOIRE D'INNOVATION



MAIRIE DE FERNEY VOLTAIRE

Avenue Voltaire, CS90149
01210 FERNEY-VOLTAIRE

Saint-Genis-Pouilly, le 26 octobre 2023

En tant que Maître d'ouvrage des installations publiques de collecte et de distribution d'eau potable et d'assainissement dans le Pays de Gex, nous vous transmettons les informations suivantes concernant le dossier référencé ci-dessus.

Ce dossier n'amène aucune remarque particulière de nos services.

Toute création de surface de plancher sera assujettie à une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) conformément à la délibération du Conseil d'Administration de la Régie des Eaux Gessiennes du 12 juillet 2018 (ZAC).

Nous rappelons que tout projet de forage vertical notamment pour la géothermie, doit être déclaré en mairie, un mois avant le démarrage des travaux ; Il appartient également au pétitionnaire d'effectuer les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (D.I.C.T.) en consultant les concessionnaires concernés dont le C.E.R.N. et le service de la Régie des Eaux Gessiennes.

Le Directeur de la Régie des Eaux Gessiennes
Mathieu FUSEAU

